

Évaluation périodique des interventions de
**L'OFFICE DES PÊCHEURS DE HOMARD
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**
dans la mise en marché

12 juin 2007
modifié le 16 août 2007

Dossier 132-20-02

TABLE DES MATIÈRES

1. LE MANDAT	3
2. LA SÉANCE PUBLIQUE	3
3. LES PARTICIPANTS	4
4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE	4
5. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DES PÊCHEURS DE HOMARD DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	10
5.1 Présentation de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine	10
5.2 Présentation de l'Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine	13
6. IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	14
7. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE	14
8. LES RECOMMANDATIONS	15

TABLEAUX

Tableau 1	Résumé des principales mesures de gestion de la ressource au Canada et aux États-Unis	5
Tableau 2	Les débarquements mondiaux et au Québec avec leurs valeurs	6
Tableau 3	Débarquements de homard par semaine durant les saisons de pêche 2005 et 2006	6
Tableau 4	Les débarquements totaux et moyens de homard par zone de pêche	7
Tableau 5	Frais d'exploitation des homardiens en 2004	7
Tableau 6	Exportations de homard du Québec et du Canada vers les États-Unis en 2005	8
Tableau 7	Prix moyen des débarquements du Québec pour la période 1997 à 2006 en dollar canadien la livre	9
Tableau 8	L'évolution du prix du homard reçu par les pêcheurs au Québec de 1997 à 2006	9
Tableau 9	L'évolution du taux de change et le prix du pétrole brut	10

1. LE MANDAT

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder à une évaluation périodique des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en regard de cette obligation que la Régie a procédé à l'évaluation des interventions de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine (l'Office) dans la mise en marché en vertu du plan conjoint qu'il administre. Il s'agissait du troisième exercice d'évaluation périodique, le deuxième ayant eu lieu le 23 août 2002.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

L'Office et les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à une séance publique, le 28 mars 2007 à Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine, afin de procéder à l'évaluation des interventions de l'Office dans la mise en marché. La Régie a fait préalablement publier un avis de séance publique dans le journal « Le Radar ».

Les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient :

- de recevoir le rapport des administrateurs de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine, chargé de l'administration du plan;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du plan dans la mise en marché du homard;
- d'entendre les réactions, commentaires et attentes des autres intervenants;
- d'identifier les cibles stratégiques et les priorités du plan en regard d'une mise en marché ordonnée pour les prochaines années;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions des administrateurs du plan depuis la dernière évaluation, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

La Régie a invité la Direction des analyses et des politiques, relevant de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), à préparer un document sur la situation de l'industrie. Celui-ci a été distribué aux participants lors de la séance publique et la représentante de cette direction a présenté la situation de l'industrie aux participants lors de la séance.

À la suite de cette présentation, l'Office a soumis à la Régie son évaluation de la pertinence et des résultats de ses interventions dans la mise en marché du produit visé. L'Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine (l'Association des pêcheurs) a également fait une présentation. Les intervenants ont été invités à présenter leurs commentaires et observations après chacune des présentations. Les documents déposés lors de la séance sont disponibles à la Régie.

Le présent document constitue le rapport de cette évaluation. Il fait état des présentations et des observations exprimées lors de la séance. Il indique les cibles stratégiques et les priorités retenues par l'Office pour les prochaines années. Il présente finalement l'analyse de la situation ainsi que les recommandations de la Régie à l'Office afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du homard.

3. LES PARTICIPANTS

La Régie était représentée par :

Monsieur Jean-Claude Blanchette, président de la séance
Monsieur Benoît Harvey, régisseur
Monsieur Claude Lambert, régisseur
Monsieur Normand Roy, agent de recherche.

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

- **Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine**
Monsieur Jérémie Cyr, président
Monsieur Léonard Poirier, secrétaire
- **Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine**
Monsieur Mario Déraspe, président
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**
Direction des analyses et des politiques
Madame Rabia Siga Sow, agente de recherche.

4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

Madame Rabia Siga Sow, de la Direction des analyses et des politiques, fait une présentation concernant la situation de l'industrie. Elle aborde les sujets suivants : la gestion de la pêche, la capture, la commercialisation, la transformation, les marchés, les prix, le taux de change et le prix du pétrole.

La gestion de la pêche

Le Canada a émis 9770 permis de pêche au homard. Le Québec en a obtenu 6 % soit 643 permis et, de ce nombre, 325 permis ont été émis pour les Îles-de-la-Madeleine. Il y a 41 zones de pêche au homard (ZPH) au Canada et 7 zones se retrouvent au Québec soit les ZPH 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 22 (Îles-de-la-Madeleine). La pêche du homard est une compétitive et la gestion de la ressource se fait par le contrôle de l'effort de pêche. Un résumé des principales mesures de gestion de la ressource au Canada et aux États-Unis est présenté au tableau 1.

Tableau 1

Résumé des principales mesures de gestion de la ressources au Canada et aux États-Unis

	Nbre de permis	Nbre casiers /pêcheur	Taille minimum carapace (mm)	Saison	Autres mesures
Îles-de-la-Madeleine	326	297	83	mai à mi-juillet	Depuis 2006 : retrait de 3 casiers /pêcheur/an pour 5 ans. Depuis 2007 : une levée par jour
Gaspésie	213	250	82	avril à mi-juillet	Depuis 2000 : rachat de 7 permis. Programme de rachat : 2-3 permis/an en continu
Côte-Nord	100	175-300	82-83	mi-mai à août	
Scotia-Fundy	3017	225-400	76-86	mai-novembre	
Golfe	3187	250-300	67,5-82,5	mai à mi-juillet	
Terre-Neuve	2923	100-200	67,5-82,5	mai à mi-juillet	
États-Unis	7500 (Maine 5468)	800-1200 (Maine 800)	82,5- 87,34 (Maine 82,55)	toute l'année	

Source : MAPAQ

Les mesures de gestion de la ressource appliquées aux Îles-de-la-Madeleine sont les suivantes :

- nombre limité de permis et gel de l'émission de nouveaux permis pour une période de 5 ans;
- taille minimale de capture : 83 mm;
- depuis 2006, diminution de 3 casiers par pêcheur par année pendant 5 ans;
- depuis 2007 : 1 levée de casiers par jour;
- taille maximale des casiers : 81 cm de longueur, 61 cm de largeur et 50 cm de hauteur;
- mesures additionnelles : minimum de 7 casiers par ligne, maximum de 8 brasses entre chaque casier, maximum de 56 brasses du premier au dernier;
- événements d'échappement : 47 mm de hauteur pour les événements rectangulaires et 60 mm de diamètre pour les événements circulaires.

Pour l'année 2007, la saison de la pêche du homard débute le 7 mai, le lundi le plus près du 6 mai, pour une durée de 9 semaines. Les pêcheurs sont autorisés à utiliser 294 casiers par pêcheur ce qui représente une diminution de 3 casiers par rapport à l'année 2006. De plus, la pêche est autorisée entre 5 h jusqu'à 21 h 30 avec une seule levée autorisée par jour.

La capture

En 2004, les débarquements mondiaux de homard américain sont de 86 865 tm. Pour la même année, les débarquements du Canada sont de 47 634 tm et ceux du Québec sont de 3 838 tm. Pour les années 2005 et 2006, les débarquements sont respectivement de 3 389 tm et de 3 224 tm¹. Aux Îles-de-la-Madeleine les débarquements sont de 2 686 tm en 2004, 2 578 tm en 2005 et 2 369 tm² en 2006.

Les débarquements mondiaux et ceux du Québec sont présentés au tableau 2.

¹ Données préliminaires

² Données préliminaires

Tableau 2
Les débarquements mondiaux et au Québec avec leurs valeurs

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
A. Débarquements mondiaux de homard américain ⁽¹⁾												
Débarquements (milliers de tm)	70	72	78	76	84	82	84	83	82	87		
Total (milliards \$ Can)	0,7	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0		
B. Débarquements de homard au Québec ^{(2) (4)}												
Débarquements (tm)		3502	2827	3048	3214	3413	3603	3161	3538	3838	3389	3237
Total (millions \$)		33	29	29	36	41	47	44	47	50	46	38
C. Débarquements de homard des Îles-de-la-Madeleine ^{(3) (5)}												
Débarquements (tm)			1958	1904	1883	2003	2176	2055	2110	2391	2365	2370
Total (millions \$)			20,2	17,8	21,4	24,8	28,1	27,7	28,0	31,7	33,2	27,9
D. Débarquements de homard de la Gaspésie ^{(3) (5)}												
Débarquements (tm)			775	979	1104	1019	891	847	937	891	763	831
Total (millions \$)			7,9	10,0	12,0	13,2	13,3	11,4	13,0	11,9	10,9	9,8

(1) Source : MPO and NMFS et compilation : DRPE, MPO, région du Québec

(2) Source : MPO et compilation MAPAQ

(3) Source : MPO

(4) Données : les quantités de débarquements 1996 à 2005 incluent les récépissés supplémentaires

(5) Données : les débarquements n'incluent pas les récépissés supplémentaires

* Données préliminaires

Le tableau 3 présente les débarquements de homard par semaine durant la saison de pêche pour les années 2005 et 2006.

Tableau 3
Débarquements de homard par semaine durant les saisons de pêche 2005 et 2006

Semaines		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Tonnes métriques	2005	412	321	261	348	306	263	190	128	105
	2006	518	377	362	314	193	165	156	160	94

Source : MPO - Région du Québec

En 2005, 583 entreprises de pêche ont capturé en moyenne 4,4 tm de homard pour une valeur de 78 800 \$. Selon les données préliminaires de l'année 2006, les entreprises de pêche ont capturé en moyenne 5,6 tm de homard pour une valeur de 66 684 \$. Aux Îles-de-la-Madeleine, pour la même année, la valeur moyenne des débarquements est évaluée à 84 930 \$ et les frais d'exploitation à 60 189 \$ par entreprise de pêche.

Les débarquements totaux et moyens de homard par zone de pêche pour l'année 2006 sont présentés au tableau 4.

Tableau 4

Les débarquements totaux et moyens de homard par zone de pêche

	Zone 22 Îles-Madeleine 325 permis	Zone 20 A Gaspésie 105 permis	Zone 20 B Gaspésie 86 permis	Zone 17 B Anticosti 13 permis	Autres zones 48 permis
Débarquements totaux (millions de \$)	27,6	5,3	3,3	1,3	0,6
Débarquements moyens (\$)	84 930	50 622	38 634	98 479	13 000

Source : MPO - Région du Québec

Le tableau 5 présente les frais d'exploitation des homardières pour l'année 2004 en excluant les frais financiers.

Tableau 5

Frais d'exploitation⁽¹⁾ des homardières en 2004

	Zone 22	Zones 19 à 21	Zone 17
Salaires et avantages sociaux	18 712 \$	17 534 \$	33 365 \$
Appâts	7 622 \$	4 796 \$	8 672 \$
Carburant	5 608 \$	3 225 \$	10 354 \$
Engins de pêche	4 937 \$	2 733 \$	5 190 \$
Entretien	3 942 \$	1 479 \$	9 061 \$
Assurance de bateau	2 140 \$	838 \$	4 126 \$
Autres	11 111 \$	5 131 \$	18 023 \$

Source : Étude sur les coûts et les revenus 2004, MPO

Source : MPO - Région du Québec

(1) : Excluant les frais financiers : frais d'intérêts, amortissements et remboursements d'emprunt

Entre les années 2004 et 2006, le coût moyen des appâts et le coût du carburant sont respectivement en hausse de 37 % et de 38 % pour les entreprises de pêche.

La commercialisation

Pour les années 2004 et 2006, la répartition des débarquements de homard par type d'acheteur est la suivante : les usines ayant un permis du MAPAQ et pouvant transformer le homard ont reçu 33,61 % des débarquements en 2004 comparativement à 42,83 %³ en 2006. Par ailleurs, les usines qui ont un permis mais qui n'ont pas d'autorisation de transformer le homard ont reçu 27,41 % des débarquements en 2004 comparativement à 42,49 %⁴ en 2006. Les autres acheteurs, détaillants, acquéreurs, etc. ont reçu 39,0 % des débarquements en 2004 comparativement à 14,67 % en 2006.

La transformation

Le homard est une espèce désignée au terme de la *Politique ministérielle de délivrance des permis d'exploitation d'établissements de préparation de produits marins*; ainsi 19 permis sont émis au Québec pour la transformation à partir d'approvisionnements auprès des pêcheurs dont 6 aux Îles-de-la-Madeleine.

³ Données préliminaires

⁴ Données préliminaires

La production des entreprises de transformation du homard en 2002 est de 3 219 tm pour une valeur de 53 millions. En 2005, cette production était de 4 063 tm représentant une valeur de 82 millions et l'estimation pour l'année 2006 est de 3 370 tm pour une valeur de 49 millions.

En 2005, la capture du homard des Îles-de-la-Madeleine représentait 72 % de celle du Québec pour une valeur de 59 millions. Le homard est principalement commercialisé à l'état vivant ce qui représente 70 à 90 % de la production selon les années. Les autres produits transformés sont le homard cuit et réfrigéré, le homard congelé entier et autres produits congelés et un peu de homard en conserve. En 2005, la commercialisation du homard des Îles-de-la-Madeleine se fait à 57 % vivants et à 38 % en produits congelés, queues et chair décortiquées.

Pour les années 2002 et 2005, les produits réalisés par les entreprises de transformation du homard au Québec et en régions maritimes pour le homard vivant sont respectivement de 48 millions et de 55 millions. Pour les mêmes années, les autres transformations, frais cuit, congelé et en conserve, sont respectivement de 5 millions et 27 millions. Une augmentation marquée est observée pour les années 2004 et 2005 pour le homard transformé congelé.

Les marchés

La consommation de fruits de mer au Canada est stable depuis 10 ans. Elle était de 1,47 kg par habitant en 2000 et de 1,3 kg en 2005. Les importations de homard du Québec sont de 2,1 millions en 2005. Les exportations de homard pour les années 2005 et 2006 (données préliminaires) sont de 30 millions pour les deux années. Avant l'année 2004, 65 % et plus des exportations de homard étaient faites sous la forme vivante. Depuis 2005, les exportations pour les produits congelés de homard du Québec sont en augmentation; ils sont de 33 % en 2004 et 51 % en 2005.

Pour le homard du Québec, le plus important marché est canadien avec 62 % de la production pour une valeur de 51 millions alors que 98 % des exportations sont dirigées vers les États-Unis. En 2005, les exportations totales de homard du Québec vers les États-Unis sont de 29 millions représentant ainsi 35 % de la production du Québec. Les autres destinations d'exportations pour le homard du Québec sont le Japon et l'Europe pour 3 %.

Les importations québécoises de homard sont de 4,11 millions de dollars en 2000 et de 2,14 millions de dollars en 2005. Les exportations enregistrées au Québec sont de 7,78 millions de dollars en 2000 et de 30,28 millions de dollars en 2005. Pour le Canada, les importations sont de 197,56 millions de dollars en 2000 et de 198,22 millions de dollars en 2005. Les exportations enregistrées au Canada sont de 896,81 millions de dollars en 2000 et de 991,29 millions de dollars en 2005.

Les exportations de homard du Québec et du Canada vers les États-Unis par type de produit en 2005 sont présentées au tableau suivant.

Tableau 6
Exportations de homard du Québec et du Canada vers les États-Unis en 2005

Produits	Canada ⁽¹⁾		Québec	
	Quantité (tm)	Valeur (millions dollars)	Quantité (tm)	Valeur (millions dollars)
Chair de homard	5110	170,01	212	8,71
Homard congelé	7335	280,33	384	15,17
Homard vivant	20 965	361,16	359	6,00
Autres	204	6,89	5	0,11

Source : Statistique Canada
(1) inclut le Québec

Les prix

Le prix moyen du homard au débarquement a crû entre 1998 et 2002 pour ensuite fléchir entre les années 2002 et 2005. Le prix moyen a subi une hausse importante en 2005 pour se replier en 2006 au niveau du prix de l'année 2000. Trois éléments influencent le prix soit : la taille du produit, l'état mondial de l'offre et de la demande et le taux de change.

La qualité du produit est en relation avec son utilisation; ainsi, le homard canadien à carapace dure est destiné au marché haut de gamme américain et le homard américain à carapace molle est destiné au marché bas de gamme américain.

Le niveau de l'offre mondiale et le prix se comportent généralement de la façon suivante : de janvier à mars, le prix est élevé et la demande est supérieure à l'offre; de la fin mars à avril, il y un fléchissement des prix et la demande est à la baisse avec la préparation pour la saison de pêche. De mai à juin, le prix est à la baisse et l'offre de homard canadien et américain est importante. De la fin juin au début juillet, le prix est à la hausse pour la fin de la saison de pêche au Canada et pour le début de la saison touristique.

Pour la période 1997 à 2006, le prix moyen des débarquements du Québec est exprimé en dollar canadien et est présenté au tableau 7.

Tableau 7

Prix moyen des débarquements du Québec pour la période 1996 à 2007
en dollar canadien la livre

Année	Prix	Année	Prix
1997	4,69 \$	2002	6,31 \$
1998	4,38 \$	2003	6,09 \$
1999	5,07 \$	2004	6,02 \$
2000	5,37 \$	2005	6,36 \$
2001	5,87 \$	2006	5,38 \$

Source : MPO et compilation du MAPAQ

Durant la période 1997 à 2006, le prix moyen est de 5,55 \$ la livre. Pour la période 2001 à 2005, le prix du homard est demeuré supérieur au prix moyen et pour les autres années, il est inférieur au prix moyen.

Le tableau 8 présente l'évolution du prix du homard reçu par les pêcheurs au Québec de 1997 à 2006.

Tableau 8

L'évolution du prix du homard reçu par les pêcheurs au Québec de 1997 à 2006

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
Îles-Madeleine	4,69	4,24	5,15	5,56	5,83	6,42	6,01	6,01	6,37	5,35
Gaspésie	4,64	4,65	4,95	5,27	6,03	6,11	6,32	6,07	6,46	5,36
Québec	4,69	4,38	5,06	5,37	5,87	6,31	6,09	6,02	6,38	5,36

Source : MPO

* Donnée préliminaire

Le taux de change et le prix du pétrole

Les secteurs d'activités de la pêche sont influencés par l'évolution du taux de change et le prix du pétrole brut.

Tableau 9
L'évolution du taux de change et le prix du pétrole brut

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*	2008*
Taux de change \$ Can vs \$ US	1,49	1,49	1,55	1,57	1,40	1,31	1,21	1,13	1,17	1,09
Prix du pétrole brut WTI Crude de \$ US/baril	19,25	30,29	25,95	26,12	31,12	41,44	56,49	66,02	62,23	63,75

Source taux change : Banque du Canada

Source prix du pétrole : Energy Information Administration et compilation du DAP

* projection

5. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DES PÊCHEURS DE HOMARD DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

5.1 Présentation de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine

L'Office dépose et présente son rapport pour la période d'évaluation des années 2002 à 2007 dont l'essentiel est résumé ci-après.

M. Léonard Poirier indique que le Plan conjoint et ses règlements ont bien servi les intérêts de l'ensemble des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine, que la plupart des recommandations émises par la Régie lors de la deuxième évaluation périodique ont été appliquées et que les objectifs fixés sont atteints.

M. Poirier débute sa présentation en faisant un bref rappel des événements marquants durant les années 1990 à 1999.

Il indique que l'Office a travaillé en collaboration avec l'Association des pêcheurs à la poursuite de l'application de l'augmentation de la taille minimale légale des captures durant la période évaluée. L'Objectif qui était fixé à 84 mm était basé uniquement selon un point de vue scientifique. Toutefois, en tenant compte également d'un point de vue commercial, il s'est avéré qu'une longueur de 83 mm maximiserait les retombées pour les pêcheurs.

En plus de procurer un avantage important pour la conservation de la ressource, les débarquements ont atteint plus de cinq millions de livres au cours des trois dernières années comparativement à quatre millions avant l'augmentation de la taille, l'application de cette mesure fait en sorte que le homard des Îles-de-la-Madeleine constitue un produit remarquable de par sa taille sur le marché québécois en comparaison avec du homard en provenance de Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et en partie de la Nouvelle-Écosse. Sa provenance des fonds rocheux plutôt que vaseux et les mesures de conditionnement dont il fait l'objet tant sur les bateaux des pêcheurs que chez l'acheteur madelinot, en font sa renommée et procurent un avantage que certains clients réclament.

L'amélioration intrinsèque de la qualité du produit constitue l'un des succès de sa mise en marché. Toutefois, certains détaillants ou autres n'hésitent pas à vendre du homard en provenance d'ailleurs en le faisant passer pour du homard des Îles-de-la-Madeleine alors qu'il n'en a pas les qualités. Ce comportement nuit à la mise en marché du homard provenant des Îles-de-la-Madeleine.

L'Office veut travailler au cours des prochaines années sur l'application des mesures de mise en marché qui serviront les intérêts des clients consommateurs et de ceux des pêcheurs. À l'intérieur d'une campagne potentielle de promotion du homard, il faudrait informer les consommateurs sur la spécificité du produit madelinot par l'utilisation de moyens pour le faire reconnaître sur le marché québécois et de l'identifier afin qu'il ne soit pas remplacé par un homard provenant d'une autre région. L'arrivée du homard des Îles sur le marché correspond à une période où l'offre en provenance du Canada est forte, la croissance prévue du produit intérieur brut est en baisse aux États-Unis en plus du taux de change qui est présentement défavorable.

La mise en marché efficace et ordonnée a permis au cours des trois dernières années d'obtenir un approvisionnement stable qui est dû à la régularité des débarquements et en grande partie par l'augmentation de la taille minimum. En raison de l'environnement très concurrentiel sur les lieux de pêche et des techniques de pêche de plus en plus performantes pour la capture du homard, l'Office et l'Association des pêcheurs ont introduit, au cours de la période 2002 à 2005, d'autres mesures de conservation dont un nombre minimum de casiers et la longueur de la ligne pour réduire la superficie de pêche. Il est mis en place une réduction de trois casiers par pêcheur par année pour une période de dix ans. C'est une mesure équivalente au retrait d'au moins 32 pêcheurs (3 casiers par pêcheur x 325 pêcheurs x 10 ans) / 300 casiers-pêcheurs afin de diminuer l'effort de pêche sur la ressource et pour en assurer la pérennité. Tous cela a été rendu possible grâce aux nombreuses réunions, rencontres et tournées d'information qui ont été tenues dans les villages de l'archipel.

D'importants efforts ont été réalisés depuis 2002 afin de développer des relations harmonieuses avec les intervenants de l'industrie. L'Office a fait appel, seulement en 2004, à l'arbitrage sur les prix. De plus, l'Office a cessé de faire pression sur les acheteurs en les dénonçant publiquement comme dans les périodes précédentes. L'Office, par l'intermédiaire de l'Association des pêcheurs, a participé à la mise en place d'une Table filière des pêcheurs maritimes qui réunit l'ensemble des intervenants; pêcheurs, acheteurs et grossistes. L'Office est maintenant, à partir de cette table, partenaire du Réseau des pêches et aquaculture du Québec.

Au début de l'année 2006, les acheteurs de homard ont préparé avec l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (l'AQIP) et le MAPAQ un projet de modification de la politique d'obtention des permis d'acquéreurs. Ce projet a été abandonné à la suite de l'intervention du Ministre. Durant la même année, l'AQIP a déposé une demande de modification de la convention pour remplacer le concept de prix plancher par celui de prix final. Face à cette situation, les pêcheurs ont réaffirmé leur soutien au concept de prix plancher et ont vérifié le bien-fondé de la demande de modification auprès de leurs acheteurs. Six acheteurs sur neuf ont appuyé la position des pêcheurs rendant caduque cette demande. L'Office veut continuer à travailler avec l'Association des pêcheurs de manière concertée au développement du secteur.

Selon l'Office, le Plan conjoint et les règlements en vigueur donnent les résultats escomptés dans un contexte qui tient compte de la dynamique actuelle dont le nombre d'acheteurs de homard n'est pas limité par la législation et la convention de mise en marché qui est basée sur la notion de prix plancher. Le Plan conjoint et les règlements servent de cohésion entre les pêcheurs et leur assurent des résultats financiers indéniables. Sans le Plan conjoint, toute cohésion aurait été impossible.

Lors de l'évaluation précédente, il a été mentionné, pour l'année 2000, que 60 % du homard québécois débarqué provenait des Îles-de-la-Madeleine. En 2006, cette proportion a atteint 74 % grâce à la mise en place d'une série de mesures de conservation qui ont permis d'augmenter les captures des pêcheurs madelinots.

Une étude datant de 2004 du MPO confirme qu'il y a une nette amélioration du revenu des homardiens aux Îles-de-la-Madeleine comparativement à une étude semblable en 1998.

Ainsi, pour l'année 2004, le revenu de trésorerie pour les entreprises spécialisées dans la pêche du homard se situe à 46 846 \$ pour les Îles-de-la-Madeleine et à 18 848 \$ pour la Gaspésie. Il est mentionné dans le rapport de la dernière évaluation périodique que la majorité des entreprises spécialisées ont une valeur brute de débarquements se situant entre 50 000 \$ et 100 000 \$. Le pourcentage d'entreprises qui a atteint ces valeurs est de 49 % en 1998 et de 79 % en 2000. C'est maintenant 100 % des entreprises qui se situent dans cet intervalle de revenus bruts, celles qui ont obtenu la plus faible valeur se situent à 55 448 \$ lorsqu'on tient compte du boni moyen versé (9 762 livres x 5,68 \$/livre) aux pêcheurs. L'établissement par le plan conjoint d'un prix plancher a joué un rôle déterminant dans l'amélioration du revenu brut des entreprises de pêche au homard et particulièrement au cours de la période 2001 à 2006. Toutefois, même si le plan conjoint et les règlements ont bien servi les intérêts des pêcheurs au cours des dernières années, il faut noter la progression importante des dépenses d'opération des entreprises de pêche au homard des Îles-de-la-Madeleine.

Comme les succès réalisés au cours de la dernière période demeurent incertains parce que soumis à de fragiles équilibres (taux d'exploitation de la ressource, niveau adéquat des dépenses d'exploitation, prix soutenu aux consommateurs et partage équitable pêcheurs-acheteurs), les résultats de la dernière année ont été analysés pour faire ressortir les impacts sur la flotte lorsqu'il y a bris d'un ou plusieurs des équilibres mentionnés ci-haut.

Après que le revenu brut moyen d'entreprise de pêche au homard eût dépassé le cap des 100 000 \$ pour les années 2004 et 2005, celui-ci est retombé sous ce seuil en 2006 en raison de la baisse des prix sur les marchés pour se situer à 96 184 \$, soit à un niveau équivalent à 2003. Le recul pour 2006 s'est fait remarquer au niveau du revenu net moyen avant impôts. Après s'être situé à 22 223 \$ en moyenne entre les années 1992 et 1999, pour augmenter à 35 961 \$ en moyenne entre 2000 et 2005, celui-ci a chuté à 24 261 \$ en 2006. C'est une baisse de revenu moyen net avant impôts de l'ordre de 32 % par rapport aux années 2000 à 2005 et de 41 % en considérant uniquement l'année 2005 où celui-ci avait atteint un montant de 41 316 \$ selon l'évaluation de l'Office. Le niveau des dépenses moyennes, en progression depuis 20 ans est estimé à 71 923 \$ pour l'année 2006, la dernière vérification du MPO a été réalisée en 2004.

M. Poirier argumente que les calculs et les analyses de l'Office laissent croire que pour un pêcheur de homard ne disposant d'aucun autre revenu de pêche, il lui a fallu capturer 12 419 livres pour payer uniquement l'ensemble de ses frais pour l'année 2006. C'est donc dire que 20 homardiens, soit 6 % de la flotte, n'auraient pas dégagé de rémunération positive et de retour sur leurs investissements spécifiquement pour la dernière saison de pêche au homard. Quant aux pêcheurs ne disposant que de l'activité de la pêche du homard comme revenu et qui ont débarqué entre 12 420 livres et 15 924 livres, leur salaire, selon un taux horaire, aurait varié entre 1 \$ et 25 \$ de l'heure pour les 800 heures en temps de pêche sans aucun retour sur leur investissement, ce dernier taux correspondant à un salaire d'ouvrier spécialisé pour 157 pêcheurs représentant ainsi 48 % de la flotte.

Pour les homardiens ne pêchant que le homard et qui ont capturé 15 925 livres et plus, ils ont pu, en plus de s'assurer le salaire d'un ouvrier spécialisé de 25 \$ de l'heure, bénéficier d'un retour sur leur investissement variant entre 1 \$ et 52 600 \$. Le nombre de pêcheurs dans cette catégorie pour 2006 pourrait s'établir à 148 pêcheurs, soit 46 % de la flotte. La majorité de ces pêcheurs ont touché moins de 26 300 \$ en retour pour leurs investissements et seules quelques rares exceptions ont touché entre 26 300 \$ et 52 600 \$. De plus, il faut ajouter au calcul du revenu de chacun des propriétaires d'une entreprise de pêche aux homards, en compensation pour les 500 heures en temps de préparation, entretien ou construction d'agrès de pêche et des bateaux, 13 500 \$ provenant de l'assurance-emploi pour avoir un portrait complet de la situation économique des homardiens des Îles-de-la-Madeleine en 2006.

Le contrôle des dépenses de l'entreprise de pêche au homard représente un énorme défi compte tenu que les homardiens des Îles-de-la-Madeleine paient ce qui est appelé une prime sur leurs intrants due à leur insularité. Le nombre limité de 325 entreprises dispersées sur le territoire, la diversité des techniques et engins de pêche et le pourcentage d'intégration actuel rend difficile la mise en application d'achat de groupe. La progression rapide des dépenses d'exploitation amène les pêcheurs de homard à vouloir augmenter leur taux d'exploitation sur la ressource pour compenser la diminution de leurs revenus nets. L'Office doit continuer en collaboration avec l'Association des pêcheurs à poursuivre ses travaux pour la conservation de la ressource au cours de la période 2007 à 2012. Ainsi, en plus des mesures de conservation actuelles, l'Office envisage de fixer le temps de pêche à une période correspondante à celle de la luminosité et la récolte du homard pourrait être limitée à une seule levée de casiers par jour afin de réduire l'effort de pêche.

Pour l'Office, certaines améliorations à la convention de mise en marché demeurent souhaitables mais ne relèvent pas seulement de sa volonté. Ainsi, la modification du mécanisme de détermination des valeurs américaines et l'introduction de valeurs canadiennes est souhaitable, selon l'Office, dans la fixation du prix plancher aux pêcheurs pour faire contrepoids à la dépendance engendrée par la décision qui a déterminé que le mécanisme de fixation des prix aux pêcheurs est basé uniquement sur les six meilleurs prix de vente de ces derniers.

L'Office est le seul organisme autorisé légalement à agir au nom des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine. L'Office se concerta régulièrement avec le Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie, principalement sur les questions qui touchent la conservation de la ressource.

Aux Îles-de-la-Madeleine, il y a des pêcheurs de homards qui font eux-même leurs mise en marché. Dans un contexte où le marché est vraiment « acheteur » comme par les années passées, l'absence de concertation de ces groupes pour la vente de leur produit est moins perceptible. Toutefois, dans un contexte où le marché se resserre, l'absence de concertation pour la vente et même pire la concurrence entre les groupes indépendants de pêcheurs peuvent amener certains à laisser aller le produit à des prix de ventes inférieurs. Ce faisant, les prix de vente sur lesquels le prix plancher est fixé pour l'ensemble des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine pourraient être affectés négativement.

5.2 Présentation de l'Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

M. Mario Déraspe, président de l'Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, fait un exposé dont l'essentiel est résumé ci-après.

L'Association des pêcheurs travaille en étroite collaboration avec l'Office. Elle représente 360 pêcheurs membres et, de ce nombre, il y a 325 pêcheurs de homard. Les pêcheurs de homard sont satisfaits du travail accompli par le Plan conjoint qui est capital pour le développement et le maintien des activités de pêche du homard aux Îles puisque sans le Plan conjoint, la pêche du homard ne se ferait plus aux Îles. Avant la mise en place d'une mise en marché ordonnée, le prix du homard obtenu par les pêcheurs n'augmentait que très faiblement et le plan conjoint leurs a permis d'obtenir leur juste part des bénéfices de cette industrie. Le Plan conjoint est pour les pêcheurs une forme de police d'assurance. Il a joué un rôle déterminant dans la mise en marché du homard pour la fixation du prix et pour la mise en place des mesures de conservation de la ressource du homard aux Îles-de-la-Madeleine, permettant ainsi de la stabiliser.

Le Plan conjoint regroupe les pêcheurs en leur donnant un pouvoir de négociation. Le nombre de permis d'acquéreurs ne doit pas être limité ou restreint, le contraire pourrait diminuer la concurrence entre les acheteurs. Il faut que le prix payé aux pêcheurs continue à augmenter selon l'Association des pêcheurs.

Le partage des ressources tant humaines qu'immobilières entre l'Office et l'Association procure une économie substantielle pour l'administration, une stabilité du personnel et un coût de cotisation qui est resté le même depuis la création du Plan conjoint.

6. IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

M. Poirier présente tout au long de son exposé les priorités d'interventions de l'Office pour les prochaines années. Elles se résument ainsi :

- favoriser la cohésion et la concertation entre les pêcheurs et des intervenants du milieu;
- continuer à utiliser les différents véhicules d'informations pour informer les pêcheurs;
- continuer à appliquer et à développer les mesures de conservation de la ressource;
- continuer à demander que les revenus des pêcheurs soient stabilisés au même titre que ceux des producteurs agricoles;
- obtenir pour les pêcheurs un meilleur revenu en modifiant le mécanisme de fixation du prix par la révision des sources de références et en contrôlant les dépenses par des achats en groupe;
- favoriser le développement de la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine par la promotion et l'identification du produit avec la participation financière des pêcheurs.

7. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE

La séance publique tenue pour évaluer les interventions de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre a permis à la Régie d'être informée des activités et du contexte de la récolte et de la mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine.

L'Office évalue positivement ses interventions durant la période d'évaluation 2002-2007 et affirme que l'ensemble de ses interventions et ces principaux objectifs fixés ont été atteints pour assurer la préservation de la ressource, procurer aux pêcheurs une part équitable des revenus provenant du marché et travailler en concertation avec les intervenants du milieu.

La Régie constate que l'Office maintient une préoccupation constante concernant la pérennité et la conservation de la ressource. La Régie encourage l'Office à continuer ses efforts de conservation pour maintenir et maximiser cette activité économique importante des Îles.

La Régie constate que l'Office est sensible au besoin du marché et cherche constamment à s'adapter. Elle note la volonté de l'Office de faire davantage de promotion et de mieux identifier ses produits spécifiques jusqu'aux consommateurs.

La Régie constate que l'Office fait preuve de leadership auprès des pêcheurs pour poursuivre l'organisation collective de la mise en marché du homard et note ses préoccupations davantage tournées vers l'avenir de la ressource et de l'industrie.

La Régie observe les efforts de concertation déployés par l'Office avec divers intervenants; mentionnons entre autres le forum des pêches et de l'aquaculture, d'autres groupes de pêcheurs commerciaux et l'Association québécoise de l'industrie de la pêche. De plus, l'Office est partenaire de la table filière des pêches maritimes qui réunit l'ensemble des intervenants soit les représentants des pêcheurs, des acheteurs et des grossistes. Cette orientation ne peut qu'être bénéfique pour le développement et l'avenir de l'ensemble de l'industrie.

8. LES RECOMMANDATIONS

La Régie recommande de nouveau à l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine de se doter d'un plan d'action pour l'aider à atteindre les objectifs identifiés et les défis à relever qui exigeront des efforts concertés au cours des prochaines années.

La Régie recommande à l'Office de préciser dans son plan d'action ses objectifs généraux et spécifiques, ses priorités de développement, les moyens à mettre en œuvre, les échéanciers de réalisation et les indicateurs qui permettront d'en évaluer les résultats.

Jean-Claude Blanchette

Claude Lambert

Benoît Harvey